

DÉCANAT DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE

**SYNTHÈSE
DU
RAPPORT FINAL
DU PROCESSUS D'ÉVALUATION
DU
PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT
DES LANGUES SECONDES (7090)**

Octobre 2012

*Note
Le genre masculin est ici utilisé sans discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.*

INTRODUCTION

Conformément au Plan de travail du Vice-rectorat aux études de premier cycle et au soutien académique 2011-2013 et tel qu'adopté par la Commission des études (résolution 2011-CE524-07-R4958), le programme de baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090) fut inscrit au processus de l'évaluation périodique des programmes pour l'année 2011-2012. La politique régissant cette opération prévoit un processus en quatre étapes fondées sur les exigences et les recommandations de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec). Ce sont : 1) l'autoévaluation du programme; 2) l'évaluation externe; 3) la rédaction du rapport final; et 4) la diffusion sur le site institutionnel des résultats de l'évaluation.

Le présent rapport vient compléter la troisième étape de cette opération. Sa teneur découle de la synthèse des documents issus des deux étapes précédentes, à savoir le rapport d'autoévaluation et ceux des experts externes. Il tient donc compte des différentes démarches effectuées lors du processus d'évaluation ainsi que des principales recommandations et avis formulés dans le cadre des consultations. À la lumière de ce référentiel, il revient aux membres de la Sous-commission des études de premier cycle de « valider le rapport déposé par le Décanat et d'en recommander l'adoption à la Commission des études », et ce, conformément à l'article 2.3.3 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Une fois le rapport adopté par la Commission des études ainsi que soumis, à titre d'information, au Conseil des études de l'Université du Québec qui en assure le suivi auprès de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ, une synthèse de ce rapport est diffusée sur le site Web institutionnel prévu à cette fin.

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

a) Historique

Un premier programme de baccalauréat en enseignement secondaire (études anglaises)-code 3518 a été offert à l'UQTR à la session automne 1970. Trois années après son implantation, le titre et le code du programme ont été modifiés et remplacés par le baccalauréat d'enseignement en études anglaises (code 7790). Il s'agissait à l'époque d'un programme de 90 crédits, donc d'une durée de 3 ans. Ce n'est qu'à l'automne 1998 que le programme ici évalué est devenu un baccalauréat de 120 crédits en enseignement des langues secondes (code 7090) échelonné sur 4 ans¹ et contingenté à 45 places. Voici un aperçu chronologique des divers remaniements effectués au cours des 5 dernières années :

- Retrait des cours à l'international (été 2005);
- Modification, à la demande du CAPFE², de la structure du programme (automne 2007);
- Modification de la description de deux cours obligatoires (automne 2008);
- Modification du règlement pédagogique particulier relatif à la qualité langagière dans les baccalauréats d'enseignement (été 2009);
- Modification de l'offre de cours et du règlement pédagogique particulier relatif aux stages I et II (automne 2009);

¹ La réforme de la formation des maîtres lancée par le MEQ en 1992 proposait, entre autres, dans la professionnalisation de la formation initiale, « l'allongement de la formation au baccalauréat, dont la durée passe de trois à quatre années, de manière à offrir une formation pédagogique plus poussée, notamment une formation pratique en milieu scolaire (d'une durée de 700 heures). » Source : Commission des universités sur les programmes en éducation dans les universités du Québec (CUP), Rapport 10, Avril 1999. p. 31

² Le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), créé en 1992, « est un comité autonome et indépendant qui relève du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *L'autonomie et l'indépendance du CAPFE sont des éléments importants du point de vue de son fonctionnement et de la crédibilité de ses décisions. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'agrément des programmes de formation à l'enseignement aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.* » Source : Commission des universités sur les programmes en éducation dans les universités du Québec (CUP), Rapport 10, Avril 1999. p. 35

- Modification du règlement pédagogique particulier relatif à la qualité langagière dans les baccalauréats d'enseignement (automne 2010)³;
- Ajout de préalables à un cours et modification apportée aux règlements pédagogiques particuliers (hiver 2010).

b) Configuration du programme évalué

D'une durée de quatre ans, ce programme vise à former des professionnels de l'intervention pédagogique aptes à enseigner l'anglais langue seconde ou l'espagnol langue tierce (ou les deux langues) aux niveaux primaire et secondaire.

Il comprend 120 crédits répartis comme suit : un tronc commun de 90 crédits en enseignement de l'anglais, une concentration de 27 crédits en enseignement de l'espagnol ou une concentration de 27 crédits en enseignement de l'anglais. Il offre le choix des deux cheminements suivants :

01 Concentration en enseignement de l'anglais et de l'espagnol

02 Concentration en enseignement de l'anglais

Pour compléter sa formation, l'étudiant choisit, sur approbation du responsable de programme, trois crédits de cours (dans le cheminement 01) ou six crédits de cours (dans le cheminement 02) en dehors de la liste des cours obligatoires du programme.

2. PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

Dès mars 2011, la directrice du comité de programme du baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090) était informée du démarrage officiel, à la session automne 2011, de l'opération d'évaluation et invitée à former un comité d'autoévaluation composé de deux professeurs, d'un chargé de cours, d'un étudiant et d'un diplômé ou d'un représentant du milieu socio-économique. Les membres assignés à ce mandat sont, par ordre alphabétique :

- Mme Allison Brennan, représentante des étudiants ;
- Mme Maureen-Claude LaPerrière, directrice du comité de programme de langues modernes, présidente du comité d'autoévaluation et représentante des professeurs;
- M. Frédéric Lehoux, représentant des personnes diplômées;
- Mme Diane Morin, représentante des chargés de cours;
- M. Egan Valentine, directeur du département des langues modernes et traduction, représentant également des professeurs
- M^{me} Diane Beaudoin, agente de recherche assignée à l'évaluation des programmes d'études de l'UQTR, a étroitement collaboré aux travaux du présent comité.

La teneur du mandat consistait à évaluer **la qualité et la pertinence** du programme concerné sur plusieurs plans dont le cheminement et l'évolution de la cohorte étudiante (taux des inscriptions, des admissions, des abandons, de la diplomation, etc.). Cette évaluation fut effectuée à la lumière des statistiques disponibles ainsi qu'en recourant à des enquêtes électroniques interne et externe (chapitre 4). Au chapitre portant sur la qualité des résultats (section 2.4), l'intégralité des données transmises⁴ fut respectée puisque ces dernières coïncident avec l'implantation, en 1998, du programme de baccalauréat en enseignement des langues secondes. Une plus grande collecte de statistiques étant ainsi accessible, il en découle un meilleur suivi et une vue d'ensemble du cheminement de la clientèle étudiante au sein du programme évalué. Cette période d'observation a également favorisé un regard critique ainsi que donné un aperçu davantage fiable de la performance dudit programme. Afin de recueillir

³ Politique et modalités relatives au TECFÉE (ADÉREQ, Association des doyens en éducation du réseau des universités du Québec), version du 14 avril 2009, adoptée à la Table MELS-Universités le 9 avril 2009. Conformément à l'article 1.1, « toutes les universités francophones reconnaissent le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) comme l'instrument unique pour attester la maîtrise du français écrit chez des enseignantes et des enseignants en exercice ou en formation initiale à l'enseignement. (...). Le MELS reconnaît également le TECFÉE comme le test unique aux fins de délivrance du permis d'enseigner. » (p. 2)

⁴ Données comprises dans la trousse d'évaluation des programmes du Système Prisme dont le traitement est sous la juridiction du Bureau du soutien au financement et à la planification institutionnelle de l'UQ.

des renseignements plus ponctuels, d'autres informations ont été circonscrites sur une base quinquennale, notamment, l'historique du programme, la sélection des personnes diplômées pour le sondage électronique, la nomenclature des bourses d'études octroyées, l'analyse du taux de rétention et des changements d'orientation.

Tout en suivant, par voie électronique, l'évolution du dossier, le comité d'autoévaluation a tenu deux rencontres afin de valider la teneur du rapport, de formuler des recommandations et d'adopter la version finale. Une copie du rapport fut déposée, à des fins d'avis, auprès du comité de programme en langues modernes et de l'assemblée départementale en langues modernes et traduction. Les avis de ces instances figurent aux Annexes 1 et 2 du présent rapport (pp. 8-9).

Une fois le rapport d'autoévaluation validé, il fut aussitôt acheminé aux deux spécialistes externes sélectionnées par le Décanat, à savoir des professeurs spécialistes de la discipline. Il s'agit, en l'occurrence, de Mmes Susan Parks de l'Université Laval et de Natalie Rublik de l'Université du Québec à Chicoutimi. La visite des experts externes à l'UQTR a eu lieu le vendredi 18 mai 2012 et s'est déroulée, par groupe distinct, en présence de la présidente et des membres du comité d'autoévaluation, du directeur du département, de participants parmi le corps enseignant, la clientèle étudiante et les personnes diplômées du programme évalué.

Les rapports d'expertise ont été transmis au Décanat dans le respect du délai réglementaire octroyé (15 jours ouvrables). Les deux experts ont tenu, entre autres, à souligner la qualité exceptionnelle du rapport d'autoévaluation soumis à leur attention et l'accueil convivial réservé lors de leur venue à l'UQTR. Conformément aux articles 2.2.4 et 2.2.5 de la politique institutionnelle, les rapports d'expertise ont été acheminés, à des fins de réaction, à la directrice du Comité de programme des langues modernes et à la présidente du comité d'autoévaluation.⁵ Ces dernières ainsi que le prédécesseur du directeur du département actuel⁶ ont émis un avis sur les recommandations retenues et celles jugées moins pertinentes ou applicables avec motifs à l'appui. Les rapports des experts ont également été transmis, à titre d'information, aux membres du comité d'autoévaluation. À noter, par ailleurs, que l'échéancier initial établi pour la réalisation des diverses étapes du processus d'évaluation a été respecté dans son ensemble.

3. RÉUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE (18 SEPTEMBRE 2012)

À la lumière des recommandations émises par le Comité d'autoévaluation, par les spécialistes externes et par le groupe de réflexion en langues modernes et traduction en réponse aux propositions exprimées par ces spécialistes, le doyen a proposé aux membres de la sous-commission les recommandations officielles suivantes, et ce, à des fins d'adoption par la Commission des études:

Inviter le Comité de programme de premier cycle en langues modernes à :

Théorie / Pratique

R1. Transformer les cours ANG1073 et ANG1074, Activité de synthèse I et II en deux cours qui s'intituleront Special Project I et Special Project II. Cette proposition réunit la recommandation d'abolir les deux cours en titre et de remanier l'activité afin d'y inclure un volet pratique;

Ajouter un cours de didactique de l'écriture et de la lecture;

Ajouter un cours de didactique de l'oral;

Retirer le cours ANG1067 Practical Grammar I et le conserver au niveau du certificat en anglais et, le cas échéant, comme cours d'appoint.

⁵ Mme Mariane Gazaille a été nommée en juin 2012 au poste de directrice du comité de programme des langues modernes en remplacement de Mme Maureen-Claude LaPerrière, présidente du comité d'autoévaluation. (Résolution 2012-CE530-12.01)

⁶ M. Ricardo Serrano a été nommé en mai 2012 au poste de directeur du Département des langues modernes et traduction en remplacement de M. Egan Valentine, membre également du comité d'autoévaluation. (Résolution 2012-CE531-13.01). Ce dernier a participé aux échanges du groupe de réflexion en raison de l'absence à l'étranger de M. Serrano.

R2. Procéder aux remaniements suivants afin de permettre l'intégration des deux cours de didactique précédents :

Supprimer du cheminement les cours optionnels LIA1030 - Short Story (à conserver au niveau du certificat en anglais) et DLA1025 Didactique de l'espagnol. Ce dernier cours est actuellement réservé aux étudiants de la filière espagnole et fait partie des cours suivis à l'étranger;

Supprimer ANG1066 Popular Culture des cours du tronc commun pour l'ajouter aux cours optionnels et l'offrir en alternance avec ANG1041 Current Issues aux étudiants de la concentration anglaise;

Sans modifier le titre du cours PDG1037 Variations on Normal Classroom Teaching, remanier le contenu en lien avec le MELS et avec possibilité d'y intégrer l'aspect tutorat à distance.

R3. Offrir, avant le Stage III, un nouveau cours obligatoire intitulé « Grammar Teaching». Un tel cours fournirait aux étudiants les outils théoriques et pratiques nécessaires et inhérents au raisonnement grammatical lié à l'enseignement des langues. Ce cours occupera le créneau libéré par le retrait du cours ANG1067 (voir R1 -Théorie/pratique);

Prévoir l'offre d'un cours de gestion de classe préalable au Stage III.

R4. Ajouter un séminaire supplémentaire au cours DLA1037 Stage III. Prévoir parallèlement un créneau de deux jours afin d'inciter les stagiaires à participer au colloque SPEAQ⁷ ou SPEAQ CAMPUS.

R5. Organiser tout événement susceptible d'informer davantage les étudiants sur les réalités du marché du travail ou la poursuite des études de cycles supérieurs (conférence, colloque, atelier, séminaire, etc.).⁸

Compétences langagières

R6. Envisager les options suivantes afin d'améliorer la qualité de la langue d'enseignement :

- Implanter, au terme de la deuxième année de formation, un test en anglais ou en espagnol équivalent à celui du TECFÉE, et ce, comme préalable au DLA1037 Stage III. En cas d'échec, il faudra prévoir des mesures de mise à niveau (cours d'appoint, tutorat ou immersion);
- Rehausser la note de réussite de certains de cours de langue (ANG1030 Advanced Writing, ANG1067 Practical Grammar I, ANG1068 Practical Grammar II, etc.);
- Repenser le contenu de certains cours de littérature anglaise afin de parfaire davantage la culture de l'étudiant tout en captant son intérêt (ex. : actualiser, entre autres, le cours LIA1029 Survey of English literature);
- Conserver le cours LIA1032 Young People's Literature and Theatre et mettre en évidence l'application pratique en situation de classe;
- Modifier le cours ANG1029 – Oral Communication jugé trop élémentaire pour le niveau baccalauréat.

R7. En lien avec la compétence professionnelle 2⁹, inclure dans un projet portfolio des mécanismes pour mieux encadrer l'étudiant et le responsabiliser par rapport au

⁷ Société pour la promotion de l'anglais langue seconde au Québec

⁸ Rapport du Comité du CAPFE à la suite de sa visite à l'UQTR, février 2006, p. 11

⁹ La compétence professionnelle #2 se lit comme suit : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

développement de sa compétence en anglais et le cas échéant, en espagnol. À titre d'exemple :

- Établir une fiche avec le résultat des tests d'admission et d'autres épreuves effectuées durant son programme;
- Procéder à des évaluations plus pointues par les intervenants lors des stages quant à la compétence à l'oral et à l'écrit des étudiants avec des commentaires écrits consignés au portfolio;
- Effectuer la mise au point par écrit des activités entreprises par l'étudiant pour perfectionner sa langue seconde (ex. moyens informels, séjour international) ou dans lesquelles il s'engage dans ce but;
- Procéder au suivi du dossier d'un stage à l'autre pour vérifier si les mesures de mise à niveau ont été effectuées et s'il y a amélioration.

Plans des cours obligatoires et compétences professionnelles

R8. Réviser, en vue de la visite du CAPFE prévue en avril 2013, la teneur des plans de cours obligatoires au niveau des compétences professionnelles visées par chacune des activités concernées et de l'évaluation effectuée pour en assurer l'atteinte;¹⁰

Établir, par ailleurs et lorsque pertinent, le ou les lien(s) avec les programmes d'anglais du MELS.

Grille de cheminement

R9. Revoir la grille de cheminement dans l'optique d'offrir davantage de cours préparatoires au cours DLA1037 Stage III.

Enseignants associés

R10. Ajouter, de concert avec le Bureau des ressources de soutien à la formation pratique des maîtres, un complément d'information dans le Guide des stages à l'intention des enseignants associés sur leur rôle d'accompagnateur et d'évaluateur des stagiaires.

Taux de déperdition

R11. Réviser le programme pour mieux outiller les étudiants au niveau didactico-pédagogique, en les encadrant de façon plus efficace et en mettant sur pied des activités de type professionnel afin de les aider à développer leur identité professionnelle ainsi que leur sentiment d'appartenance.

Site Web départemental

R12. Procéder à la mise à jour du site Web du département des langues modernes et traduction en orientant, entre autres, les utilisateurs vers les renseignements suivants: bourses d'études accessibles, diverses sources de soutien financier, perspectives d'emploi, recherches disciplinaires effectuées, activités para-scolaires, voyages d'immersion à l'étranger, liste des enseignants et du personnel, le curriculum vitae des professeurs et tout autre lien d'information jugé pertinent.

¹⁰ Rapport du Comité du CAPFE à la suite de sa visite à l'UQTR, février 2006, p. 7

4. RÉSOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (RÉUNION 9 OCTOBRE 2012)

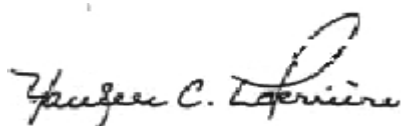
Le Rapport final a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission des études (Résolution 2012-CE533-07.01-R5042). Tous les documents relatifs à cette évaluation ont également été transmis à la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec, et ce, à des fins de suivi auprès du Conseil des études.

5. SYNTHÈSE DU RAPPORT FINAL DIFFUSÉE SUR LE SITE WEB INSTITUTIONNEL EN OCTOBRE 2012

DEPC/DB
Septembre 2012

Annexe 1 : Avis du comité de programme de premier cycle en langues modernes**Extrait du procès-verbal de la 152^e réunion (ordinaire)
du comité de programme de premier cycle en langues modernes
tenue le 25 avril 2012****152.04 Approbation des recommandations du comité d'autoévaluation du
programme de baccalauréat en enseignement des langues secondes (7090)**

Sur proposition dûment appuyée, les membres prennent acte du rapport d'autoévaluation du programme 7090 et approuvent les recommandations émises par le comité d'autoévaluation. Le comité de programme propose cependant un ajout au point 4 de la recommandation 6 qui se lirait donc comme suit: « Transformer le cours LIA1032 *Young People's Literature and Theatre* en un cours de *Theatre and Diction* et répartir l'étude des ouvrages de littérature jeunesse parmi d'autres cours de littérature anglaise. »

Adoptée à l'unanimité

Maureen-Claude LaPerrière
Directrice
Comité de programme de premier cycle
en langues modernes

Le 25 avril 2012

Annexe 2 : Avis de l'assemblée départementale en langues modernes et traduction**Extrait du procès-verbal de la 314^e réunion (ordinaire)
du département des langues modernes et de traduction
tenue le 4 avril 2012**

**314.09 Avis de l'Assemblée sur les recommandations du comité
d'autoévaluation du programme de baccalauréat en enseignement des
langues secondes (7090)**

Sur proposition dûment appuyée, les membres de l'assemblée prennent acte du rapport et donnent un avis favorable aux recommandations émises par le comité d'autoévaluation.

Adopté à l'unanimité



Egan Valentine
Directeur
Département des langues modernes
et de traduction

Le 04 avril 2012